



Assemblée générale

Soixante et onzième session

Documents officiels

Distr. générale
5 novembre 2016
Français
Original : anglais

Troisième Commission

Compte rendu analytique de la 10^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 11 octobre 2016, à 15 heures

Président : M^{me} Mejía Vélez (Colombie)

Sommaire

Point 27 de l'ordre du jour : Promotion de la femme (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents (srcorrections@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>).

16-17603X (F)



Merci de recycler



La séance est ouverte à 15 heures.

Point 27 de l'ordre du jour : Promotion de la femme (suite) (A/71/38 (Supp.), A/71/219, A/71/223, A/71/209, A/71/306 et A/71/398)

1. **M^{me} del Águila Castillo** (Guatemala) déclare que la Journée internationale de la fille est un moment opportun pour réfléchir aux progrès accomplis à ce jour et aux défis à venir. Pour réaliser l'égalité des sexes conformément à l'objectif de développement durable n° 5, il faudra mettre explicitement l'accent sur la collecte et l'analyse des données ventilées par sexe et par âge. L'égalité d'accès à l'éducation formelle, comme le prévoit l'objectif 3, ouvrira des possibilités d'occuper un emploi en dehors du secteur agricole et d'exercer une fonction publique. La proportion de femmes employées dans les secteurs non agricoles au Guatemala a légèrement augmenté, mais les responsabilités familiales, notamment la garde des enfants et les tâches ménagères, empêchent encore souvent les femmes de s'intégrer à la population économiquement active. D'autres problèmes se posent également en ce qui concerne la valorisation du travail non rémunéré et la mise en place d'un système protégeant efficacement les droits des femmes et leur assurant une couverture adéquate de sécurité sociale.

2. Le Guatemala a adopté un certain nombre de mesures législatives et de politiques pour s'acquitter de ses obligations en vertu des instruments internationaux, notamment une loi qui stipule que des recherches sur les femmes portées disparues doivent être entreprises immédiatement afin d'éviter de les exposer à d'autres préjudices. La politique publique sur la lutte contre la traite des personnes et la protection complète des victimes (2014-2024) vise à améliorer la coordination institutionnelle dans ces domaines, tandis qu'un décret a fixé à 18 ans l'âge minimum du mariage pour les deux sexes.

3. **M^{me} Maduhu** (République-Unie de Tanzanie) dit que le monde ne sera pas en mesure de réaliser les objectifs de développement durable tant que la moitié de sa population continuera d'être laissée pour compte. Son gouvernement est donc déterminé à intégrer les objectifs en matière d'égalité des sexes et de lutte contre la violence sexiste dans toutes les politiques et tous les programmes, y compris dans les stratégies nationales de croissance et de réduction de la pauvreté. Il a modifié la Constitution, actualisé des dispositions discriminatoires et adopté de nouvelles lois, le but

étant d'éliminer la violence à l'égard des femmes. À l'échelle du pays, des postes de responsable de la coordination des questions d'égalité des sexes ont été créés et des campagnes de formation aux questions juridiques et de lutte contre la violence sexiste et sexuelle ont été lancées.

4. Malgré les progrès accomplis en Tanzanie au regard des indicateurs de soins de santé et de santé maternelle, pour la plupart, les femmes des zones rurales accouchent encore à la maison en l'absence de personnel qualifié et sans accès aux soins obstétricaux d'urgence. On estime que 8 000 femmes meurent chaque année en raison de complications liées à la grossesse et à l'accouchement et, pour chaque décès lors de l'accouchement, 20 femmes subissent des blessures, contractent une infection ou sont frappées d'une invalidité susceptible de changer leur vie. Un programme gouvernemental offrant gratuitement aux femmes défavorisées une chirurgie de la fistule a atténué le problème et les chirurgies pratiquées dans le cadre du programme représentent aujourd'hui un tiers de toutes les chirurgies de la fistule. Le programme permet également d'assurer la formation de centaines d'agents sanitaires locaux, l'organisation de campagnes de sensibilisation au problème de la fistule dans les zones rurales et la diffusion de messages d'intérêt public au sujet de la fistule sur les stations de radio et de télévision locales. Les frais de transport initiaux des patientes pauvres atteintes de fistules continuent d'être couverts par M-Pesa, un service de microfinancement et de transfert d'argent par téléphone mobile.

5. Sa délégation exhorte les partenaires internationaux à redoubler d'efforts et à accroître le financement pour la promotion des droits fondamentaux à la santé et à la vie.

6. **M^{me} Dagher** (Liban) déclare que la discrimination et la violence à l'égard des femmes et des filles se poursuivent sans relâche dans plusieurs parties du monde, entravant la réalisation des autres droits fondamentaux. La promotion de la femme et de la fille et leur protection contre la violence et la discrimination sont non seulement un droit fondamental, mais également une condition préalable au développement durable et à la création de sociétés justes et pacifiques.

7. Dans sa Constitution, le Liban consacre la garantie de la Déclaration universelle des droits de

l'homme selon laquelle tous les citoyens sont égaux devant la loi. Conformément à cette disposition, le Gouvernement travaille en étroite collaboration avec la société civile, le secteur privé et les acteurs régionaux et internationaux pour promouvoir les droits de la femme. Ces efforts ont récemment porté leurs fruits comme en témoigne l'adoption de la loi sur la violence familiale. Le Gouvernement a également collaboré avec des partenaires régionaux et internationaux dans la lutte contre la traite des êtres humains, principalement des femmes et des filles, et l'amélioration de la protection des travailleurs migrants contre toutes les formes de violence. En collaboration avec la société civile et le secteur privé, le Gouvernement a mis en place des incitations économiques et financières pour aider les dirigeantes d'entreprise et encourager les femmes à entrer sur le marché du travail. Dans le domaine politique, un nombre record d'électrices et de candidates ont participé aux élections municipales tenues à 2016.

8. La présence de plus de 1,5 million de réfugiés syriens et palestiniens, dont plus de 70 % sont des femmes et des enfants, constitue le principal défi auquel se trouve confronté le Liban. Ses infrastructures et ses services publics étant excessivement sollicités, le Liban n'est pas en mesure de gérer à lui seul une crise humanitaire de cette ampleur et demande aux États Membres de s'engager à partager la charge et les responsabilités.

9. **M^{me} Jónsdóttir** (Islande) déclare que, pour une septième année consécutive, son pays est arrivé en tête du classement établi selon l'Indice mondial des disparités entre hommes et femmes du Forum économique mondial, mais que la lutte pour l'égalité des sexes est loin d'être terminée.

10. Elle attire l'attention sur les nouvelles méthodes de lutte contre la violence familiale mises en place dans son pays, notamment l'éloignement des auteurs du lieu de résidence, les ordonnances de protection et le soutien et la protection renforcés des victimes. Sur la base de projets pilotes réalisés aux États-Unis d'Amérique et en Jordanie, un centre coordonné de services et de consultation a été mis en place pour offrir un guichet unique aux personnes victimes de violence ou de prostitution.

11. Fidèle à l'engagement du pays visant à mobiliser les hommes et les garçons dans la lutte pour l'égalité

des sexes et à s'attaquer aux facteurs sous-jacents de la violence, le Premier Ministre islandais a pris part à la campagne HeForShe. Le pays participe également à l'initiative Barbershop, une série de conférences internationales portant sur la participation des hommes occupant des postes de direction au débat sur l'égalité des sexes.

12. Après presque 10 ans de préparation, on met la dernière main à la norme de l'égalité salariale, une initiative dans le cadre de laquelle tous les hommes et les femmes qui travaillent pour les entreprises et les institutions appliquant la norme reçoivent un salaire égal. Sept ou huit employeurs participent à un projet pilote, y compris des bureaux gouvernementaux, des entreprises privées et un syndicat, et attendent la certification officielle attestant que leurs employés reçoivent un traitement égal. La norme a été élaborée en conformité avec celles de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) de façon à pouvoir être adaptée à chaque pays. L'oratrice dit que l'Islande espère être le premier pays au monde à adopter l'égalité salariale pour tous et elle encourage les autres États Membres à se joindre à l'initiative.

13. **M^{me} Gueye** (Sénégal) déclare que, malgré les meilleurs efforts de la communauté internationale pour éliminer la violence à l'égard des femmes et des filles, des difficultés considérables subsistent. Le Sénégal s'est efforcé de mettre un terme à la pratique de l'excision, de combattre la violence sexiste, de promouvoir l'équité et l'égalité entre les sexes et d'accroître la participation des femmes aux initiatives de promotion de la paix.

14. Le Gouvernement sénégalais a révisé le Code pénal et le Code de procédure pénale afin de garantir aux femmes et aux filles une protection contre toutes les formes de violence. En 2015, deux programmes visant à renforcer le potentiel économique et social et à stimuler le développement ont permis de libérer des fonds afin de soutenir 194 petites et moyennes entreprises de jeunes, dont 80 % des membres étaient des femmes, et 355 projets axés sur les femmes. Ces programmes ont également servi à générer des revenus et des possibilités d'emploi grâce à des activités dans les secteurs du développement local, de la production, du commerce des produits agricoles, de la sylviculture, de l'élevage et de la pêche.

15. Dans le domaine des soins de santé, une politique de protection sociale a été adoptée pour améliorer les conditions de vie des groupes vulnérables et une campagne d'envergure a été lancée en 2015 pour en finir avec la fistule obstétricale dans diverses régions du pays. Des centres de traitement de victimes de la fistule ont été mis en place pour faciliter la réinsertion sociale des femmes, en particulier dans les régions du sud où elles sont parfois marginalisées et pauvres.

16. **M^{me} Nunoshiba** (Japon) déclare que son pays a renforcé la coopération internationale et l'aide au développement en vue d'édifier une société dans laquelle les femmes peuvent vraiment exceller. En 2015, il a réservé 350 millions de dollars sur trois ans au titre de l'aide publique au développement en faveur de l'éducation, en mettant l'accent sur la sensibilisation à la problématique hommes-femmes et l'autonomisation des femmes et des filles. En mai 2016, il a présenté sa stratégie de développement pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. En 2016 également, dans le cadre du sommet du Groupe des Sept à Ise Shima, le Japon a annoncé une initiative globale de mise en valeur des ressources humaines pour quelque 5 000 fonctionnaires féminins sur trois ans et de meilleures possibilités d'éducation pour plus de 50 000 filles. Depuis 2014, il invite chaque année les femmes les plus influentes du monde et d'autres parties prenantes à l'Assemblée mondiale des femmes pour discuter de l'autonomisation des femmes.

17. Dans le contexte mondial actuel de conflits qui perdurent et en raison du nombre record de réfugiés, de migrants et de personnes déplacées, la communauté internationale devrait mettre l'accent sur les liens entre les femmes, la paix et la sécurité. C'est dans cet esprit que le Japon a mis en œuvre un plan d'action sur les femmes, la paix et la sécurité et qu'il a facilité l'organisation, en juillet 2016, du Colloque régional pour l'Asie et le Pacifique sur les plans d'action nationaux sur les femmes, la paix et la sécurité.

18. **M. Panayotov** (Bulgarie) dit que son pays s'attache depuis longtemps à promouvoir l'égalité des sexes et que le rôle des femmes dans la vie politique bulgare n'a cessé de s'accroître au cours des 25 dernières années. Plusieurs postes importants, notamment la présidence de l'Assemblée nationale et la mairie de Sofia, sont actuellement occupés par des femmes. Deux tiers des magistrats des tribunaux

nationaux sont des femmes, ainsi qu'un tiers des juges de la Cour constitutionnelle et la grande majorité des fonctionnaires dans les administrations centrales et locales.

19. Le Gouvernement actualise régulièrement la législation nationale afin d'y intégrer une perspective sexospécifique. Au début de 2016, il a adopté une nouvelle loi sur l'égalité des sexes. Comme suite logique à son adhésion à la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, la Bulgarie s'est engagée à élaborer des politiques dans ce domaine. Le Gouvernement a également modifié la Stratégie nationale pour la promotion de l'égalité des sexes afin de renforcer les dispositions sur l'égalité de traitement, l'égalité d'accès aux ressources et la participation des femmes, dans des conditions d'égalité, à la prise de décisions. Un ensemble de mesures, notamment des horaires de travail souples, des possibilités de concilier carrière et vie de famille, la promotion du rôle du père dans la famille, des mesures de protection pour les travailleuses et la promotion de l'esprit d'entreprise chez les femmes, a été élaboré pour assurer aux femmes et aux hommes l'égalité d'accès à la formation professionnelle et au marché du travail et un salaire égal pour un travail de valeur égale.

20. La Bulgarie appuie sans réserve l'initiative Parité 2030 : avancer plus vite vers l'égalité des sexes, présentée par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), et elle est déterminée à contribuer aux efforts mondiaux pour réaliser la pleine égalité dans les 15 années à venir.

21. **M. Muhamedjanov** (Tadjikistan) dit que, depuis l'indépendance, son gouvernement considère l'égalité des droits et des chances des femmes comme une priorité. Il a élaboré des lois, des mécanismes, des stratégies et des programmes et renforcé ceux qui existaient déjà, afin d'améliorer le statut de la femme et d'élargir les possibilités qui s'offrent à elle. La Commission de la femme et de la famille contribue à l'amélioration des législations relatives à la problématique hommes-femmes et à la coordination des activités entre le Gouvernement et la société civile.

22. Le Tadjikistan a mis en œuvre des programmes visant à améliorer la situation des femmes, à assurer

une protection juridique à la famille, aux mères et aux enfants et à créer un environnement favorable à l'emploi des femmes et à leur participation à la gouvernance. L'intégration de la perspective sexospécifique dans les stratégies et les plans économiques et sociaux nationaux a également attiré un surcroît d'attention sur les questions relatives aux femmes.

23. Un des objectifs du récent colloque de haut niveau sur l'objectif de développement durable no 6 à Douchanbé était d'accroître la participation des femmes aux programmes relatifs à l'eau. Une des questions prioritaires du colloque portait sur la nécessité de veiller à ce que le développement durable soit axé sur l'être humain en établissant des liens entre les objectifs 5 et 6. La réalisation de ces objectifs exigera toutefois un financement et des engagements plus importants de la communauté internationale. La soixante et unième session de la Commission des Nations Unies sur la condition de la femme sera une autre occasion exceptionnelle de discuter des moyens de faire participer les femmes à la mise en œuvre de l'objectif 5. En tant que membre de la Commission, le Tadjikistan tient à coopérer avec les États Membres et les organisations internationales et régionales pour accroître la participation des femmes à la mise en œuvre du Programme 2030.

24. **M. Brown** (Libéria) dit que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ne pourront être réalisées que si toutes les facettes de la discrimination sont éliminées et qu'un environnement propice dans lequel les femmes peuvent s'épanouir est créé. Le fait que le pays soit à même de mesurer les inégalités entre les sexes constitue un pas en avant, mais il reste encore beaucoup à faire pour pallier les difficultés persistantes d'accès à la justice et combattre la violence et les contraintes culturelles auxquelles sont confrontées les femmes.

25. Pour s'acquitter des obligations qui lui incombent au titre de l'objectif de développement durable no 5 et de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, le Libéria s'emploie actuellement à adapter ses objectifs de développement durable aux conditions locales, à décentraliser la gouvernance, à mettre en œuvre des plans de relèvement après l'Ebola et à réduire progressivement la taille de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL). L'adoption récente de la

loi sur la représentation et la participation des femmes sur un pied d'égalité, qui prévoit des sièges supplémentaires réservés aux femmes au Parlement, et de la loi sur la violence familiale, de même que l'adhésion du Gouvernement à la campagne HeForShe, traduisent la volonté du pays à améliorer l'autonomisation politique et économique des femmes et à assurer une plus grande ouverture.

26. Conscient de l'importance de la coopération, le Gouvernement libérien remercie ses partenaires de développement, y compris ONU-Femmes, de leurs programmes en faveur des femmes et des filles. À un moment aussi crucial, à la veille de l'élection présidentielle et du retrait de la MINUL, les femmes devraient être encouragées à voter, à prendre part à la prise de décisions et à jouer un rôle aussi déterminant dans la tenue d'élections justes et pacifiques que celui qu'elles ont joué dans le rétablissement de la paix.

27. **M. Njie** (Gambie) déclare que, malgré un large consensus selon lequel les femmes sont les piliers de la société et de l'économie, en particulier l'économie agraire, elles sont toujours victimes de marginalisation et de discrimination. Le principal obstacle à l'autonomisation des femmes réside dans la conviction profonde que les femmes sont faibles et d'une importance secondaire, et seule une direction éclairée manifestant sa confiance à l'égard des femmes peut éliminer cette discrimination. La Gambie a donc fait de la parité entre les sexes une priorité en adoptant des politiques de discrimination positive. Les femmes détiennent des portefeuilles importants et stratégiques dans le cabinet, et le poste de vice-président est occupé par une femme. Huit des onze juristes à la Haute Cour sont des femmes, et le poste de vice-président de l'Assemblée nationale est occupé par une femme, et ce, dans un effort délibéré d'établir un équilibre entre les trois branches du Gouvernement et de veiller à ce que les femmes soient bien représentées.

28. La violence est un facteur qui entrave l'autonomisation des femmes, en particulier les pratiques traditionnelles comme les mutilations génitales féminines et le mariage des enfants. La résolution 69/150 de l'Assemblée générale réaffirme que les mutilations génitales féminines sont une pratique néfaste et une forme de violence. La Gambie, reconnaissant qu'il est urgent d'éliminer la pratique, a donc interdit et érigé en infraction les mutilations

génétales féminines, en les rendant passibles de lourdes amendes et de peines d'emprisonnement.

29. Les pays devraient encourager l'adoption d'une législation définissant le cadre juridique de l'égalité des sexes et revoir leurs lois nationales afin de les aligner sur les conventions internationales et d'éliminer la discrimination sexiste. Un investissement plus substantiel dans l'agriculture et les secteurs économiques non structurés permettrait aussi d'autonomiser les femmes. D'autres mesures devraient être mises en œuvre, notamment des réformes visant à encourager le droit des femmes à la propriété foncière, un accroissement du microfinancement et d'autres facilités de crédit, ainsi que l'amélioration de l'éducation des femmes.

30. **M. Komara** (Guinée) déclare que la promotion de la femme a pris une importance renouvelée depuis l'adoption des objectifs de développement durable et la signature du Programme d'action d'Addis-Abeba. Néanmoins, les femmes sont toujours victimes de violence, d'exploitation, d'abus sexuel et de discrimination institutionnelle et culturelle. Elles portent le poids des nombreuses crises politiques et économiques qui se font sentir dans le monde entier, en particulier en Afrique. La Guinée figure parmi les États qui reconnaissent et défendent le rôle des femmes dans l'avènement de la paix et de la prospérité dans le monde entier.

31. La lutte contre le virus Ebola en Guinée a été une occasion historique de voir à l'œuvre la capacité des femmes à transformer le monde. Le pays a lancé un fonds de relèvement et de résilience après l'épidémie d'Ebola, donnant la priorité à des projets de développement en faveur des filles et des femmes. Il a également renforcé les partenariats public-privé afin d'accroître le financement de projets dans les zones rurales et de renforcer la sécurité alimentaire. Parmi les autres initiatives importantes, on peut citer les 30 projets de financement axés sur les femmes qui ont été élaborés par la Commission de l'Union africaine, la création avec l'aide de l'ONU de structures multidimensionnelles d'autonomisation des femmes en Haute-Guinée et d'appui aux femmes et aux filles victimes d'Ebola.

32. Le Gouvernement guinéen a travaillé à la promotion d'un système éducatif qui respecte l'égalité des sexes à tous les niveaux, notamment en offrant aux

filles une formation aux nouvelles technologies de l'information et de la communication et en soutenant des programmes d'alphabetisation. La santé des femmes, en particulier la santé maternelle, est également importante pour la promotion et l'autonomisation des femmes. C'est la raison pour laquelle la Guinée a adopté des mesures pour assurer la gratuité de la césarienne et qu'elle déploie des efforts pour prévenir et traiter les fistules obstétricales.

33. **M^{me} Khan** (Pakistan) déclare que les conflits armés et l'occupation illégale aggravent la situation des femmes. Les trois quarts des réfugiés syriens sont composés de femmes et d'enfants. Dans le Cachemire sous occupation indienne, des milliers de femmes subissent l'oppression et l'occupation et de nombreuses autres sont victimes de viols et de sévices sexuels. Toutefois, dans sa résolution 1325 (2000), le Conseil de sécurité a adopté une nouvelle approche selon laquelle les femmes, plus que de simples victimes des conflits, peuvent jouer un rôle important dans la prévention et le règlement des conflits et dans la consolidation de la paix.

34. Le Pakistan reste attaché à la promotion des droits des femmes et, à cette fin, il a adopté récemment une législation portant sur les principales infractions relatives au viol et aux crimes d'honneur ou soi-disant honneur. En renforçant les cadres juridiques existants, y compris l'imposition d'une peine à perpétuité pour tout acte assimilé au crime d'honneur, cette législation est un message ferme et sans équivoque selon lequel il n'y a aucun honneur dans les crimes d'honneur. Le Gouvernement prendra toutes les mesures nécessaires pour veiller à ce qu'elle soit mise en œuvre.

35. Le plan d'action économique du Pakistan axé sur le développement à long terme prend dûment en considération les questions d'égalité des sexes. Il met l'accent sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et sur la création d'un environnement permettant aux femmes de développer leur plein potentiel et de partager les retombées de la croissance économique, de la prospérité et du développement social.

36. **M^{me} Oh Youngju** (République de Corée) dit que l'autonomisation économique des femmes, qui est la pierre angulaire des objectifs de développement durable, contribue à rendre les économies plus fortes et plus ouvertes. À cet égard, la création du Groupe

consultatif de haut niveau du Secrétaire général sur l'autonomisation économique des femmes doit être saluée. Son gouvernement cherche à lever les contraintes généralisées à l'autonomisation économique des femmes, qui sont le résultat des normes sociales et d'une protection juridique insuffisante, ainsi qu'à établir des partenariats avec des organisations de la société civile et des entreprises pour offrir aux travailleuses des possibilités justes et équitables.

37. Des femmes et des filles à travers le monde sont souvent privées de l'accès à l'éducation de base, aux soins de santé et à une saine nutrition et se heurtent encore à des restrictions d'ordre politique, économique et culturel. Pour remédier à ce problème, le Gouvernement de la République de Corée a lancé, en 2015, une initiative intitulée « Une vie meilleure pour les filles », qui met l'accent sur l'éducation, la santé et la formation professionnelle des filles dans les pays en développement. Dans le cadre de cette initiative, il investira 200 millions de dollars sur cinq ans dans des projets pertinents.

38. La participation des femmes au processus de prise de décisions est également cruciale pour leur autonomisation et l'élimination des causes structurelles de la discrimination sexiste. Elle garantira également la prise en compte des besoins des femmes dans les décisions politiques pertinentes. La République de Corée a renforcé ses cadres juridiques et institutionnels en révisant la Loi-cadre sur l'égalité des sexes et en augmentant le nombre de programmes et de projets ayant trait à la problématique hommes-femmes. Ces efforts ont conduit à une augmentation soutenue de la proportion de femmes dans les comités gouvernementaux, la gestion des institutions publiques et les milieux universitaires au cours des dernières années.

39. **M^{me} Sabja** (État plurinational de Bolivie) déclare que, depuis l'adoption en 2009 d'une nouvelle Constitution contenant des dispositions sur l'égalité des sexes, la participation politique des femmes dans son pays a considérablement augmenté, passant de 19 % en 2004 à 43 %. La Bolivie se situe actuellement au deuxième rang du classement mondial pour le nombre de femmes participant à la vie politique.

40. L'accès à l'éducation s'est également nettement amélioré. Les taux d'achèvement des cycles primaire et

secondaire sont similaires pour les filles et les garçons, mais le fossé entre les élèves ruraux et autochtones est énorme, et ce, en dépit du fait que les services de santé et d'éducation soient gratuits et universels pour tous les Boliviens. D'un autre côté, le taux d'alphabétisation en milieu rural a atteint 98,5 % en 2011.

41. Pour remédier aux relations injustes et inégales qui nuisent aux femmes, il faudrait examiner et remettre en question les structures de pouvoir à l'échelle mondiale, et déconstruire l'ordre patriarcal mondial qui s'appuie sur la subordination des femmes. C'est seulement alors qu'il sera possible d'édifier un nouvel ordre exempt de guerre, de faim et de pauvreté, où la priorité sera accordée aux personnes plutôt qu'au capital et où l'environnement sera protégé.

42. Le Gouvernement bolivien s'emploie à éliminer la violence et la discrimination à l'égard des femmes et des filles, à promouvoir l'égalité des sexes dans la prise de décisions, à garantir les droits des femmes et des filles en matière de sexualité et de procréation et à assurer la répartition équitable des ressources, des terres et des possibilités de formation. En nationalisant ses ressources naturelles, l'État bolivien a été en mesure de décupler le budget public et de réduire l'extrême pauvreté de 20 points de pourcentage. Il l'a fait avec la participation active des femmes. Par exemple, 30 % des ministres du Gouvernement sont des femmes.

43. **M. Haycen** (Mauritanie) dit que, consciente de la marginalisation et de la discrimination que subissent les femmes, de même que des efforts déployés dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 pour réaliser l'égalité des sexes et la promotion de la femme, la Mauritanie a ratifié un certain nombre d'instruments internationaux concernant les femmes et les filles, y compris la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Déclaration et le Programme d'action de Beijing. Le Gouvernement a intégré une démarche sexospécifique dans ses politiques et programmes nationaux et a adopté le principe de discrimination positive en faveur des femmes, une politique qui a nettement amélioré le sort des femmes, en particulier les femmes handicapées et les femmes rurales.

44. La Mauritanie a fait des progrès en matière d'autonomisation des femmes dans les domaines juridique, politique et économique. Dans le domaine juridique, le Gouvernement a récemment promulgué une loi visant à criminaliser plusieurs formes de violence à l'égard des femmes, et a fixé à 60 ans l'âge de la retraite pour les hommes et les femmes. Le Code du statut personnel est également en cours de révision afin d'assurer une meilleure adéquation aux changements sociaux. Dans le domaine politique, les femmes sont désormais représentées à l'Assemblée législative et, lors des dernières élections législatives, elles ont remporté 21 % des sièges parlementaires. Elles détiennent également un certain nombre de portefeuilles ministériels et dirigent plusieurs organismes nationaux et missions diplomatiques. Dans le domaine économique, la lutte contre le chômage des femmes a connu un certain succès. L'accent a également été mis sur l'octroi aux femmes de prêts bancaires et d'autres sources de financement pour leurs activités génératrices de revenus.

45. **M^{me} Vilde** (Lettonie) dit que l'égalité des sexes est un élément essentiel des politiques nationales et étrangères en Lettonie. Les femmes sont politiquement et économiquement actives, très instruites et bien représentées dans les domaines des affaires, de la science et du droit. La participation de la société civile est garantie à tous les niveaux de l'élaboration des politiques et, s'agissant de l'égalité des sexes, la Lettonie se classe toujours parmi les 20 premiers pays à l'échelle mondiale. Au sein de l'Union européenne, la Lettonie compte la deuxième plus forte proportion de femmes occupant des postes de direction au sein des entreprises.

46. Il reste cependant beaucoup à faire. Au niveau national, l'accent est mis principalement sur l'autonomisation économique des femmes et l'élimination de la violence à l'égard des femmes. La Lettonie continue d'améliorer son cadre juridique et de prendre de nouveaux engagements internationaux. En mai 2016, elle a signé la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique et, depuis 2015, l'État finance des services de réadaptation sociale offerts aux adultes victimes de violence. Des campagnes de formation et de sensibilisation d'experts concernant les questions de violence familiale sont en cours, notamment des initiatives visant à encourager les victimes à signaler

les actes de violence, de même que des efforts de lutte contre la traite des êtres humains. Dans le domaine de l'autonomisation économique, la Lettonie s'emploie à améliorer son système fiscal pour mieux s'attaquer aux inégalités de revenus et a mis en place des formules de garde d'enfants plus souples pour aider les parents qui travaillent à mieux concilier vie professionnelle et vie familiale. La Lettonie favorise également la participation des femmes dans les domaines scientifique, technologique et numérique.

47. **M^{me} Izzeldin** (Soudan) déclare que le rôle de pionnier joué par le Soudan dans le domaine de la participation politique des femmes est corroboré par les statistiques qui indiquent que 66 % des postes de la fonction publique et 30 % des sièges parlementaires sont occupés par des femmes. Les femmes sont également représentées dans les forces armées et la police et assument des fonctions dans le système judiciaire, le corps diplomatique et le secteur privé. Dans le souci de renforcer les moyens d'action des femmes, le Gouvernement soudanais a mis en place un certain nombre de stratégies et de politiques, y compris une stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes.

48. Dans son effort d'autonomisation des femmes, le Gouvernement a adopté une politique qui met l'accent sur six domaines fondamentaux, à savoir la santé, l'environnement, l'éducation, le développement économique, la prise de décisions et la consolidation de la paix. En outre, un certain nombre de services administratifs chargés des questions relatives aux femmes ont été mis en place et la prise en compte de la problématique hommes-femmes a été intégrée dans l'ensemble des ministères et des divisions. Le Ministère des affaires sociales et de la sécurité sociale a lancé un projet à l'intention de toutes les femmes rurales du Soudan, une attention particulière étant cependant accordée au Darfour, afin de financer des microentreprises dirigées par des femmes.

49. En 2005, le Soudan a également mis au point une stratégie visant à lutter contre la violence sexiste et créé une unité consacrée à la lutte contre la violence à l'égard des femmes et des filles. Il a également mis en place une unité de police communautaire au sein du Ministère de l'intérieur chargée de protéger la famille et les enfants. Le Conseil consultatif pour les droits de l'homme, en coopération avec le Fonds des Nations

Unies pour la population et la Division des droits de l'homme de la Mission des Nations Unies au Soudan, a accordé une attention particulière à la sensibilisation à la violence à l'égard des femmes dans les États du Darfour. En plus de ces mesures, en 2008, l'État a adopté une stratégie de lutte contre l'excision.

50. **M^{me} Jakubone** (Lituanie) dit que la violence à l'égard des femmes, qui constitue une grave violation des droits de l'homme, une forme de discrimination, grève sérieusement les ressources économiques. Des outils concrets de prévention de la violence à l'égard des femmes ont été examinés lors de la dernière session de la Commission de la condition de la femme. Au niveau national, la Lituanie s'est engagée à mettre en œuvre son programme national et son plan d'action pour la prévention de la violence familiale, dans le but ultime d'améliorer l'assistance aux victimes et d'établir une politique de tolérance zéro envers la violence familiale. En outre, la loi sur la protection contre la violence familiale à l'égard des femmes est en vigueur depuis plus de quatre ans.

51. Le Programme national sur l'égalité des chances pour les femmes et les hommes est fondé sur une approche intégrée de la prise en compte de la problématique hommes-femmes et est étroitement lié aux objectifs de développement durable. Ses principales priorités demeurent la promotion de l'égalité des chances pour les hommes et les femmes en matière d'emploi, de l'équilibre entre les sexes dans la prise de décisions et de l'égalité des sexes, ainsi que le renforcement des mécanismes institutionnels. En septembre 2016, la Lituanie a adopté un nouveau Code du travail qui reconnaît le principe du respect des obligations familiales des employés et de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Le Code envisage également la possibilité que les parents travaillent à temps partiel ou à distance.

52. **M^{me} Abushawesh** (État de Palestine) déclare que la situation dans l'État occupé de Palestine, y compris Jérusalem-Est, s'est encore aggravée depuis 2015, ce qui a des effets préjudiciables sur les femmes palestiniennes et leur famille à différents niveaux. Israël a utilisé les démolitions de maisons comme un moyen de punition collective contre la population palestinienne occupée. Des abris humanitaires, des écoles et des champs agricoles ont également été détruits avec peu ou pas de préavis. Lors d'une visite

récente en Palestine, la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences a été témoin de l'impact psychologique grave que peut avoir la perte de leur maison sur les femmes, les privant de souvenirs de famille et brisant leurs espoirs d'un avenir sûr et sans danger.

53. L'occupation militaire israélienne demeure le principal obstacle à l'égalité, au progrès et à la pleine autonomisation des femmes palestiniennes. L'occupation prolongée a eu de graves conséquences pour les femmes, qui luttent pour assurer la protection et le bien-être de leur famille tout en se préoccupant des questions d'égalité des sexes auxquelles sont confrontées d'autres femmes dans le monde.

54. Elle demande à la communauté internationale de mettre fin à cette situation injuste et insoutenable, conformément à ses obligations et responsabilités en vertu du droit international, y compris le droit humanitaire, et des droits de l'homme. L'ONU doit déployer plus d'efforts pour contraindre Israël à mettre fin à ses 50 années d'occupation militaire brutale et à répondre des violations et des crimes qu'il a commis contre les femmes palestiniennes et leur famille, et leur assurer une protection internationale jusqu'à ce que l'occupation cesse et que l'État de Palestine, avec Jérusalem-Est comme capitale, accède à l'indépendance.

55. **M^{me} Byaje** (Rwanda) déclare que son pays a fait des progrès considérables vers l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, malgré un chômage élevé, des notions financières limitées et une perception générale que les femmes ne sont pas aptes à devenir des dirigeantes publiques. Pendant le génocide de 1994, qui a fait plus d'un million de morts, plus d'un quart de million de femmes ont été violées, maltraitées et marquées à vie, mais d'autres femmes ont également participé à ces crimes et ont purgé des peines de prison pour leur implication dans les atrocités de masse et, plus récemment, pour des actes de terrorisme et de négationnisme.

56. Un certain nombre de mécanismes nationaux pour l'égalité des sexes ont été mis en place pour l'élaboration et la mise en œuvre de lois et de politiques sur les femmes. Des réformes juridiques globales portant sur l'autonomisation des femmes ont été adoptées. La nouvelle Constitution prévoit des droits égaux pour les hommes et les femmes en matière d'héritage et de succession. D'autres lois récentes

visent à prévenir et punir la violence sexiste et garantir aux femmes et aux hommes les mêmes droits d'accès à leurs propres terres. Le Rwanda a ratifié un certain nombre de traités et de protocoles internationaux relatifs aux femmes, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique et la Déclaration de Kigali, adoptée lors de la Conférence internationale de Kigali sur le rôle des organes de sécurité dans la lutte contre les violences et pratiques néfastes faites aux femmes et aux filles.

57. La sensibilisation à l'importance de l'égalité des sexes au regard du développement durable pourrait améliorer la planification du développement. Des institutions fortes chargées de la promotion de l'égalité des sexes sont cruciales et une plus grande coopération est nécessaire pour produire et gérer des données ventilées par sexe et la diffusion de produits axés sur le savoir.

58. **M^{me} Marteles** (Espagne) déclare que son pays est partie à la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, qui fournit une réponse globale aux différentes formes de violence sexiste, y compris les mutilations génitales féminines, les mariages forcés, les agressions sexuelles, la traite à des fins d'exploitation sexuelle et la cyberintimidation. La Stratégie nationale pour l'élimination de la violence contre les femmes (2013-2016) accorde la priorité à ces questions et le deuxième plan global pour la lutte contre la traite des femmes et des filles à des fins d'exploitation sexuelle est actuellement en vigueur.

59. Un certain nombre de mesures ont été adoptées dans le cadre d'une réponse globale à la violence contre les femmes. L'Observatoire national de la violence contre les femmes a été créé pour recueillir, analyser et diffuser les informations pertinentes. Le principe de la promotion de l'égalité des droits et des chances et de l'égalité effective entre les hommes et les femmes a été incorporé dans le système éducatif ainsi que des mesures pour prévenir la violence sexiste. Un système étendu de soutien et de protection a été mis en place pour les victimes de violence et leurs enfants et des bureaux d'assistance aux victimes ont été créés. Beaucoup plus que des organes consultatifs, ces

bureaux assurent également un traitement personnalisé et veillent à ce que les femmes et les enfants ne soient pas davantage pénalisés pendant la procédure judiciaire.

60. Le 23 septembre dernier, l'Espagne, en tant que responsable du programme concernant les femmes, la paix et à la sécurité, a participé au lancement du réseau mondial de points focaux pour la promotion de la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans la prévention, la gestion et le règlement des conflits. Le deuxième plan d'action national est en voie d'achèvement afin d'intégrer la société civile. L'Espagne s'engage à continuer de promouvoir la participation et le rôle de direction des femmes, ainsi que la parité des sexes, non seulement sur le plan national, mais aussi dans le cadre d'une coopération avec des mécanismes multilatéraux.

61. **M. Sesay** (Sierra Leone) dit que la Sierra Leone a élaboré un plan d'action national pour se conformer aux dispositions de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et continuera de respecter les protocoles pertinents relatifs à l'autonomisation des femmes et de prendre part à la campagne du Secrétaire général, « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes ». Un certain nombre de lois ont été promulguées et le Plan d'action national et le Protocole d'orientation sur la violence sexiste seront mis en œuvre. En siégeant en qualité de juges à la Cour suprême et à la Haute Cour, les femmes ont une influence sur l'interprétation des lois du pays, et, en leur qualité de dirigeantes du conseil de l'aide juridictionnelle nouvellement créé, elles sont à l'avant-garde des efforts visant à veiller à ce que les personnes marginalisées aient accès à la justice.

62. L'épidémie du virus Ebola a nui aux programmes du pays, mais son gouvernement est résolu à relever les défis. Dans le cadre du Programme post-Ebola, la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les six secteurs prioritaires du programme est la clef de la réussite. La priorité est accordée à la prestation de soins gratuits aux femmes enceintes, aux mères allaitantes et aux enfants de moins de 5 ans. La réduction du nombre de grossesses chez les adolescentes est un autre problème à résoudre. Sa délégation compte sur une coopération et des partenariats soutenus pour mobiliser les ressources nécessaires à la réussite à tous les niveaux.

63. Un engagement renouvelé en faveur de l'autonomisation des femmes est nécessaire. On ne saurait surestimer l'importance d'élaborer et d'intégrer des solutions visant à élargir les possibilités offertes aux femmes dans le but d'atteindre les objectifs de développement durable. L'orateur s'appuie sur le fait que le caractère central des questions d'égalité des sexes fait évoluer les mentalités, inspire des actions et change des vies dans tous les pays. La communauté internationale devrait continuer à mettre l'égalité des sexes au cœur de sa quête d'un monde meilleur.

64. **M. Momen** (Bangladesh) dit que l'autonomisation des femmes est au cœur du programme de développement de son pays. En reconnaissance de son rôle de promotion de la femme, la Première Ministre, Sheikh Hasina, a récemment reçu le prix « Planet 50-50 Champion » d'ONU-Femmes et « Agent of Change » du Forum du partenariat mondial. Au Bangladesh, la parité des sexes a été atteinte dans le nombre d'inscriptions à l'enseignement primaire et secondaire et les filles bénéficient de la gratuité scolaire jusqu'à la 12^e année. La participation des femmes à la population active a fait un bond, passant de 7 % en 2000 à plus de 36 % actuellement. Sur les 350 sièges parlementaires, 50 sont réservés aux femmes et les postes de premier ministre, de chef de l'opposition, de président et de vice-président de la Chambre sont tous occupés par des femmes.

65. Les migrants, en particulier les femmes et les filles sans papiers, sont exposés à un risque accru de violations des droits de l'homme. La migration est donc intrinsèquement liée à l'autonomisation des femmes et au respect des droits fondamentaux des femmes et des filles. Les mécanismes institutionnels, les cadres juridiques et le financement doivent être renforcés afin d'éliminer et de prévenir toutes les formes de violence contre les femmes.

66. **M^{me} Horbachova** (Ukraine) déclare que son pays a adopté en 2015 une stratégie nationale des droits de l'homme axée non seulement sur l'égalité des droits, mais aussi sur la lutte contre la violence sexiste, la traite des êtres humains et l'esclavage, ainsi que la violence familiale. Lancé en 2016 pour coordonner la mise en œuvre de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité, le premier plan d'action national cherche à éliminer les obstacles culturels à la pleine participation des femmes dans les négociations et s'attache à

résoudre les conflits et à assurer la paix et la sécurité au niveau national.

67. Le climat d'insécurité physique causée par l'agression externe subie par l'Ukraine a de graves répercussions sur les femmes. L'occupation de la Crimée et l'agression continue de Donbass par la Fédération de Russie ont entraîné le déplacement à l'intérieur du pays d'environ 1,8 million de personnes, la grande majorité d'entre elles étant des femmes. Des femmes volontaires se sont mobilisées pour soutenir l'armée ukrainienne et sont en première ligne pour fournir un soutien médical et logistique. Les connaissances, les compétences et l'expérience des femmes ukrainiennes seront vitales pour trouver une solution à la crise actuelle dans le pays et aux alentours. Le Gouvernement ukrainien est déterminé à intégrer le programme concernant les obligations mondiales des femmes, la paix et la sécurité dans les politiques et les lois nationales et à renforcer la participation des femmes et leur accès aux postes de direction dans le relèvement et la reconstruction après le conflit.

68. **M. Wu Haitao** (Chine) déclare que la communauté internationale doit saisir l'occasion offerte par les objectifs de développement durable pour mettre en œuvre efficacement les engagements adoptés en septembre 2015 à la réunion des dirigeants mondiaux sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, organisée conjointement par la Chine et ONU-Femmes. Toutes les parties devraient continuer d'appliquer vigoureusement leurs engagements dans les 12 domaines critiques définis dans la Déclaration et le Programme d'action de Beijing.

69. Affectés par la faible croissance économique mondiale, les pays en développement éprouvent des difficultés à réaliser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et auraient besoin d'un soutien accru. L'orateur exhorte les pays développés à fournir à ces pays la technologie et le financement nécessaires afin de les aider à réduire la pauvreté chez les femmes en améliorant leurs possibilités d'emploi et d'éducation pour qu'elles deviennent des bénéficiaires et des agents du développement humain et du progrès.

70. La Chine met progressivement en œuvre son engagement de verser 10 millions de dollars à ONU-Femmes pour promouvoir la réalisation des instruments liés à l'égalité des sexes, y compris le

Programme 2030 et les objectifs de développement durable. D'autres programmes de coopération sont en cours et la Chine continuera d'aider les autres pays en développement dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

71. En tant que Président du Groupe des Vingt, la Chine a assumé la présidence de la réunion de 2016 du groupe Women 20, au cours de laquelle le principe d'inclusion et d'égalité des sexes comme élément essentiel d'une croissance forte, durable et équilibrée a été adopté par consensus.

72. Le système juridique chinois fait une large place à la protection des droits de la femme et à la sécurité de la personne. Le Gouvernement chinois a lancé des campagnes énergiques pour renforcer la formation professionnelle des femmes et les sortir de la pauvreté. La Chine a adopté des mesures vigoureuses pour améliorer la santé des femmes, dont l'espérance de vie moyenne est maintenant de 77,37 ans, dépassant la moyenne nationale qui est de 74,83 ans.

73. **M. Shingiro** (Burundi) dit que son pays met l'accent sur la politique nationale d'égalité des sexes, le plan d'action pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et la stratégie nationale de lutte contre la violence sexiste. En vertu de la Constitution, les Burundaises jouissent du droit d'exercer des fonctions publiques à tous les niveaux. Les femmes rurales bénéficient d'un fonds de garantie de microcrédit pour financer des activités génératrices de revenus. La loi sur la violence sexuelle a été adoptée ainsi que la législation visant à imposer aux auteurs d'actes de violence des peines plus sévères.

74. La gratuité de l'éducation primaire a permis d'élever le niveau de la parité des filles et des garçons, d'améliorer les soins obstétricaux et de réduire considérablement le taux de mortalité infantile chez les enfants de moins de 5 ans. En permettant aux femmes de s'engager dans l'armée et la police, le pays a réalisé un pas sur la voie de l'égalité des sexes en matière d'emploi. Le Burundi est tout à fait déterminé à tirer parti des progrès réalisés dans la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomie des femmes et des filles. Il est toutefois regrettable que les sanctions unilatérales injustes imposées au Burundi par certains partenaires aient des répercussions négatives sur la population, en particulier sur les femmes et les filles.

75. **M. Taula** (Nouvelle-Zélande) déclare que, dans le cadre du Plan d'action national de son pays pour la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité, y compris la résolution 1325 (2000), sur les femmes et la paix et la sécurité, son gouvernement prend des mesures concrètes pour accroître la participation et le rôle de direction des femmes et assurer leur représentation à tous les niveaux de prise de décisions dans les processus de règlement des conflits.

76. Dans son huitième rapport présenté en application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Nouvelle-Zélande a attiré l'attention sur les progrès importants qu'elle a accomplis dans le respect des droits civils, politiques et économiques des femmes. Le processus d'établissement de rapport et d'examen est une occasion d'identifier les domaines à améliorer. Ainsi, le Gouvernement a décidé de donner la priorité à l'éducation et à la formation des femmes et des filles, aux compétences des femmes et à l'économie, ainsi qu'au rôle de direction des femmes, et de veiller à ce que les femmes et les filles soient à l'abri de la violence.

77. Dans le cadre de ses efforts pour prévenir la violence familiale à l'échelle nationale et dans la région du Pacifique, le Gouvernement néo-zélandais a proposé une refonte de sa législation sur la violence familiale. Des interventions plus rapides et plus efficaces sont recommandées afin d'assurer la sécurité des victimes et de modifier le comportement des auteurs d'actes de violence. L'orateur exhorte tous les États à redoubler d'efforts pour assurer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles.

78. **M^{me} Bellout** (Algérie) déclare que, depuis son indépendance, l'Algérie s'est engagée à renforcer le principe de l'égalité entre les sexes dans ses constitutions. Elle a adhéré à toutes les conventions relatives aux droits de l'homme et adopté la Déclaration et le Programme d'action de Beijing et les objectifs de développement durable. Elle réexaminera ses réserves à certaines dispositions de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

79. Certains progrès ont été réalisés dans la législation nationale, notamment l'adoption de nouvelles procédures dans le Code pénal sur la protection des femmes contre la violence. Un

amendement constitutionnel adopté en mars 2016 a donné aux femmes un statut spécial, dont l'égalité d'accès à des postes gouvernementaux de haut rang. Cet amendement s'inscrit dans la continuité des avancées faites par la nouvelle constitution de 2008, dont une augmentation du taux de représentation des femmes à l'Assemblée populaire, qui a atteint 31,6 %.

80. Tous les secteurs de la société doivent participer à la réalisation des objectifs de développement durable. Le Gouvernement attache donc une grande importance à la participation des femmes au développement national, notamment par la création de microentreprises et d'activités génératrices de revenus. Les associations de femmes ont été des partenaires efficaces dans ces programmes. L'Algérie continuera de coopérer avec les Nations Unies et d'autres parties prenantes pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre du Programme 2030.

81. **M. Rattray** (Jamaïque) dit que sa délégation se félicite des progrès accomplis dans la réduction de la violence contre les femmes et l'amélioration de la participation des femmes à la vie économique et à la prise de décisions, entre autres domaines. Cependant, les inégalités structurelles continuent de désavantager nettement les femmes par rapport à leurs homologues masculins. Les femmes assurent toujours la plus grande partie des travaux domestiques non rémunérés et sont confrontées au problème tenace de l'écart de rémunération entre les sexes. Leurs possibilités d'accéder à des postes de responsabilité sont limitées et le risque de violence à leur égard est encore beaucoup trop élevé. L'engagement à éliminer la violence contre les femmes et les filles n'est pas nouveau. Les États qui entreprennent la mise en œuvre des objectifs de développement durable doivent donc redoubler d'efforts pour traduire les mots en actions concrètes.

82. Le Bureau des affaires féminines de la Jamaïque s'emploie à renforcer les politiques d'intégration de la lutte contre les inégalités entre les sexes et à lutter contre la violence sexiste. Le plan d'action stratégique national d'élimination de la violence sexiste (2016-2026) sera mis en œuvre en octobre 2016. Une stratégie nationale du logement a été élaborée et des consultations sont en cours sur un projet de loi contre le harcèlement sexuel. La Jamaïque a également ratifié en septembre 2016 la Convention sur les travailleuses

et travailleurs domestiques de l'OIT. La traite des femmes et des filles est une violation grave des droits de l'homme et est exacerbée par les conflits et les situations d'urgence humanitaire. La Jamaïque appuie les efforts visant à la prévenir et à la combattre et vient en aide aux victimes.

83. Pour mobiliser les hommes et les garçons dans ses efforts de lutte contre la discrimination et la violence et d'appui à la promotion des femmes, la Jamaïque a lancé en juillet 2016 une campagne nationale HeForShe qui a bénéficié du soutien de célébrités bien connues comme Usain Bolt. Le Premier Ministre s'est également joint récemment au Secrétaire général des Nations Unies en se présentant comme un féministe.

84. **M. Ri Song Chol** (République populaire démocratique de Corée) déclare que son pays a continué à prendre des mesures juridiques et pratiques pour permettre aux femmes d'exercer pleinement leurs droits. Sous la direction de Kim Jong Un, les femmes jouent un rôle actif dans les activités de l'État et contribuent grandement au développement social.

85. La République populaire démocratique de Corée travaille en étroite coopération avec les organisations internationales pour protéger les droits des femmes. Il s'est acquitté de ses obligations découlant de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes depuis son adhésion et a retiré ses réserves à la Convention en novembre 2015. Il a présenté le rapport unique valant deuxième, troisième et quatrième rapports périodiques sur sa mise en œuvre de la Convention à l'organe conventionnel en avril 2016, manifestant ainsi sa volonté de respecter les principes fondamentaux de la Convention et de s'acquitter de ses obligations en tant qu'État partie.

86. La République populaire démocratique de Corée tient à contester une fois de plus l'attitude du Japon qui tente de dissimuler ses crimes passés, notamment l'utilisation des « femmes de réconfort » par l'armée japonaise. Au cours de son occupation de la Corée, le Japon a forcé plus de 200 000 femmes et filles coréennes à servir d'esclaves sexuelles, les exposant ainsi à de grandes douleurs et de grandes souffrances. Bien que de nombreux pays aient demandé au Japon de présenter des excuses et de verser des indemnités pour

ses crimes contre l'humanité, ce dernier continue de nier ses actes.

87. En outre, le Japon a insulté les anciennes « femmes de réconfort » en se référant à elles comme des victimes de la traite des êtres humains et s'emploie à faire échouer leur inscription au Programme Mémoire du monde de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Aucune loi relative à la prescription n'est applicable aux crimes contre l'humanité. Compte tenu de son approche sérieuse de la violence sexuelle commise par ses soldats de la paix, l'ONU devrait insister pour que le Japon présente des excuses sincères et offre un juste dédommagement aux victimes pour les crimes commis par son armée impériale en matière d'esclavage sexuel.

88. Sa délégation souhaite également signaler que les autorités de la République de Corée ont enlevé des femmes de son pays et ont refusé de fournir des informations sur leur sort ou de permettre qu'elles soient rapatriées. C'est un crime contre l'humanité et l'ONU devrait prendre les mesures nécessaires pour veiller à ce que ces femmes retournent dans leur famille le plus tôt possible. La façon dont l'Organisation et les mécanismes internationaux des droits de l'homme décideront de répondre reflétera leur approche en matière de protection des droits de l'homme.

89. **M^{me} al-Jaber** (Bahreïn) déclare que son pays, convaincu que les femmes peuvent apporter une contribution significative à ses efforts pour stimuler le développement, a pris des mesures énergiques pour permettre aux femmes de participer pleinement au développement de Bahreïn. Les femmes jouent depuis longtemps un rôle clef dans les sphères sociales et culturelles du pays. Un système d'éducation formelle pour les Bahreïniennes a été mis en place en 1929 et les femmes représentent aujourd'hui environ 60 % des étudiants de l'enseignement supérieur. En 2005, le Conseil suprême de la femme a lancé une stratégie nationale en faveur des femmes, qui fait intervenir tous les organismes gouvernementaux compétents et les organisations de la société civile en vue de promouvoir le progrès des femmes. Le Conseil suprême supervise également un fonds de 100 millions de dollars qui fournit un soutien financier aux petites et moyennes entreprises dirigées par des femmes. Bahreïn a également lancé des programmes visant à promouvoir

l'autonomisation économique des femmes et à accroître leur participation au marché du travail. Les femmes ne constituaient que 4,9 % de la population active du pays en 1971, mais ce chiffre est passé à 33 % en 2014. Les femmes occupent également 51 % des emplois du secteur public.

90. Bahreïn a été l'un des premiers pays de la région à accorder aux femmes le droit de vote et d'éligibilité. Les femmes ont joué un rôle central dans la rédaction de la Charte d'action nationale et Bahreïn, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement, a lancé un programme complet sous le slogan « Ensemble, nous pouvons construire la nation » pour promouvoir la participation des femmes en politique. Les femmes ont remporté six sièges au sein du Parlement et des conseils municipaux en 2014 et plusieurs Bahreïniennes ont été nommées à des fonctions importantes sur la scène mondiale, dont Sheikha Haya Rashed Al Khalifa, qui a été élue à la présidence de la soixante et unième session de l'Assemblée générale. Selon un rapport publié par l'Organisation internationale du Travail en 2016, Bahreïn est le pays où le nombre d'entreprises dirigées par des femmes a augmenté le plus rapidement. Le pays est déterminé à réaliser les objectifs du Programme 2030, en particulier l'objectif 5, et a intégré les objectifs dans son Plan d'action gouvernemental pour la période 2015-2018. Il a également adhéré à de nombreux instruments internationaux et s'est acquitté de ses obligations en vertu de ces instruments, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

91. **M. Daunivalu** (Fidji) déclare que la discrimination sexiste est interdite en vertu de la Constitution de Fidji. Illustrant l'efficacité de sa politique nationale d'intégration de la lutte contre les inégalités entre les sexes, le pays compte un nombre sans précédent de femmes parlementaires, une femme est Présidente du Parlement pour la première fois et deux femmes sont chargées des nominations judiciaires à la Commission des services judiciaires. Plus que jamais auparavant, les femmes obtiennent un diplôme universitaire et les filles bénéficient de la politique de gratuité scolaire.

92. Plusieurs lois adoptées pour lutter contre la violence sexuelle et sexiste font obligation aux agents de police et autres professionnels de signaler les cas de

maltraitance d'enfants. Cependant, toute nouvelle législation doit être accompagnée d'un changement d'attitude, ce que le pays s'est efforcé d'instituer en intégrant la prise en compte de la problématique hommes-femmes dans les institutions et les politiques. À cet égard, il a collaboré avec l'Union interparlementaire afin de veiller à la prise en compte de la problématique hommes-femmes au sein du Parlement national, d'intégrer une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes dans le cadre de la préparation et des interventions en cas de catastrophe et d'organiser une formation annuelle obligatoire sur la violence sexuelle et sexiste à l'intention des autorités judiciaires.

93. La réalisation de l'égalité entre les hommes et les femmes contribuera à bâtir un pays plus fort et favorisera le progrès social et économique. L'éducation des enfants et des jeunes est un aspect fondamental de la création d'une société égalitaire, et le partage égal des responsabilités au sein du foyer permettra aux hommes et aux femmes de partager les responsabilités dans le domaine de l'emploi.

94. **M. Otto** (Palaos) déclare que son pays est à la fois une société matrilineaire et matriarcale. Les femmes jouent un rôle important dans la gestion des affaires familiales et communautaires. La Mechesil Belau, une conférence nationale annuelle des femmes, a le pouvoir de réglementer les activités habituelles sans en référer à un organe législatif supérieur, et son champ d'application s'est élargi pour inclure de nombreux aspects du développement durable. Elle a été chargée, par exemple, de raccourcir la durée des funérailles afin de réduire le fardeau des familles et de la communauté, et d'améliorer l'hygiène alimentaire au cours de l'observation de ces coutumes.

95. S'appuyant sur son statut traditionnel et son nombre, la Mechesil Belau recommande également des modifications législatives. Elle a contribué à l'adoption de mesures telles que l'interdiction de la prostitution, l'institution de la déclaration obligatoire de cas de maltraitance d'enfants et l'application de peines plus sévères pour les infractions relatives aux drogues. Grâce à la Mechesil Belau, les femmes ont pu préserver ce qu'il y avait de meilleur et améliorer le reste, permettant ainsi aux Palaos de s'adapter à des cibles précises pour la réalisation de l'objectif du développement durable n° 5.

96. **M^{me} Deer** [Comité international de la Croix-Rouge (CICR)] dit qu'un conflit armé peut avoir de graves répercussions sur les femmes et que celles-ci sont à tout coup défavorisées. Le CICR est souvent présent dans des endroits où les organisations humanitaires sont peu nombreuses et son mandat de protéger et d'aider les victimes de conflits armés lui permet d'avoir un accès unique, y compris aux lieux de détention. Les femmes doivent souvent assumer seules le rôle de chef de ménage, et celles dont le mari est fréquemment absent n'ont aucun statut clairement défini en vertu du droit national, ce qui entrave leurs chances d'accéder à la propriété ou d'obtenir la garde des enfants. En outre, les mécanismes habituels contre la violence sont affaiblis en période de conflit armé, exposant ainsi les femmes et les filles à la violence sexuelle.

97. Les femmes et les filles doivent participer activement à la prise de décisions en ce qui concerne leurs besoins. Le CICR les consulte pendant l'élaboration des programmes, pour que ces derniers s'inspirent de leurs stratégies d'adaptation ou leur fournissent des solutions de rechange. Ces programmes consistent à développer des activités génératrices de revenus qui réduisent la nécessité d'envoyer un enfant travailler à l'extérieur ou de recourir à la prostitution, et à aider les femmes qui souhaitent aller chercher de l'eau en groupes pour réduire le risque de violence en arrêtant des calendriers à cet effet.

98. Enfin, le CICR rappelle aux États leur obligation première de répondre aux besoins de la population sous leur contrôle. Il demande instamment à tous les États d'assurer aux femmes et aux filles un environnement sûr et de réduire au minimum les dommages qu'elles pourraient subir en respectant et en garantissant le respect des normes internationales pertinentes, en particulier le droit international humanitaire.

Déclarations dans l'exercice du droit de réponse

99. **M. Joshi** (Inde) déclare qu'il est ironique qu'un pays qui régit le fonctionnement des femmes dans sa société par des lois médiévales draconiennes revendique les droits des femmes dans une démocratie pluraliste comme l'Inde. Le Pakistan aurait tout avantage à examiner sérieusement ce qui afflige les Pakistanaïses et entrave leur progrès. Son gouvernement rejette complètement les allégations

sans fondement formulées par le Pakistan au sujet des femmes dans l'État indien de Jammu-et-Cachemire. En fait, les femmes innocentes qui y vivent ont longtemps souffert à la suite des attaques terroristes persistantes perpétrées par les mandataires du Pakistan. Sa délégation est bien consciente des tentatives cyniques du Pakistan de poursuivre la diplomatie de haine par le mensonge et la tromperie et n'a pas l'intention de donner suite à ces efforts malavisés et futiles.

100. **M^{me} Oh Youngju** (République de Corée) déclare que l'accusation lancée par la République populaire démocratique de Corée est sans fondement et le bilan de ce pays en matière de droits de l'homme parle de lui-même. Malgré les avertissements répétés de la communauté internationale, la République populaire démocratique de Corée continue d'investir ses maigres ressources dans le lancement de missiles balistiques et la conduite d'essais nucléaires afin de maintenir son emprise sur le pouvoir, tout en négligeant la situation désastreuse des droits de l'homme, qui a été fort bien décrite en détail dans le rapport de la Commission d'enquête sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée.

101. **M. Khan** (Pakistan) déclare qu'aucune manœuvre de dissimulation ne peut masquer les violations graves, systématiques et bien documentées des droits de l'homme commises dans l'État de Jammu-et-Cachemire occupé par l'Inde. Les balles de plomb utilisées par les forces d'occupation représentent la manifestation la plus graphique de la suppression, ce qui est une parodie de justice, une atteinte au droit et à tout ce que défend le monde civilisé. Les atrocités indiennes ont entraîné la mort de plus de 90 000 Cachemiriens innocents, dont beaucoup de femmes et d'enfants. L'État de Jammu-et-Cachemire demeure un différend internationalement reconnu, conformément aux résolutions 47 (1948), 51(1948), 80 (1950), 91 (1951) et 122 (1957) du Conseil de sécurité. Le Pakistan repousse toute insinuation selon laquelle la lutte légitime du peuple cachemirien équivaut à du terrorisme comme n'étant rien de plus qu'une tentative de l'Inde visant à détourner l'attention de cette lutte. Le Pakistan estime que le différend doit être réglé conformément aux résolutions du Conseil de sécurité afin de parvenir à une paix durable en Asie du Sud et se dit prêt à engager un dialogue global et constructif avec l'Inde.

102. **M. Ri Song Chol** (République populaire démocratique de Corée) déclare que la Corée du Sud n'est pas qualifiée pour plaider la cause des droits de l'homme dans d'autres pays. Le but de la présente séance est de discuter des droits fondamentaux des femmes. Selon le rapport du Conseil des droits de l'homme de juin 2016, la situation des droits de l'homme en Corée du Sud est lamentable. La loi sur la sécurité nationale a conduit à une répression sévère, la vérité sur la catastrophe du ferry Sewol doit encore être établie et les enfants sont maltraités. L'enlèvement de citoyennes de la République populaire démocratique de Corée en avril 2016 a consterné la communauté internationale et constitue un acte terroriste odieux. Les autorités sud-coréennes ont détenu ces femmes en isolement pendant sept mois, ne leur ont fourni aucune information sur leur sort et les ont soumises à la violence physique et mentale, y compris la torture sexuelle. C'est une violation flagrante de leurs droits fondamentaux et des principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme. Le Gouvernement sud-coréen devrait abolir sa loi sur la sécurité nationale, améliorer sa situation misérable des droits de l'homme et, en particulier, retourner sans délai les femmes de la République populaire démocratique de Corée dans leur famille.

103. **M^{me} Youngju** (République de Corée) dit que sa délégation ne répondra pas aux arguments absurdes de la République populaire démocratique de Corée, mais exhorte ce gouvernement à tenir compte des demandes de la communauté internationale et d'améliorer la situation des droits de l'homme de son peuple et de se conformer aux résolutions pertinentes.

104. **M. Ri Song Chol** (République populaire démocratique de Corée) déclare que son gouvernement rejette catégoriquement les arguments politisés et absurdes avancés par la Corée du Sud et qui sont sans rapport avec la promotion de la femme. Les citoyennes enlevées sont des femmes ordinaires détenues en isolement, torturées et sans aucun contact avec le monde extérieur. Sa délégation demande une explication à la Corée du Sud.

La séance est levée à 17 h 55.